Mesnil-En-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE (Eure)
Commune déléguée de Landepereuse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200058162-20231222-LAND-202309-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2023
Notification : 07/12/2023
Le Maire délégué Domice BERTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°LAND-202309
ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT NUMEROTAGE DE RUE
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LANDEPEREUSE

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-28 ;

Vu la circulaire interministérielle n°432 du 8 décembre 1955 ;

Vu la circulaire n°121 du 21 mars 1958 ;

Vu la demande de numérotage formulée par le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;

Vu le nom d'usage de la voie,

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie pour les habitations, afin que les ces bâtiments puissent bénéficier d'un raccordement de fibre optique,

ARRÊTE

Article 1 : Les parcelles ci-dessous, font l'objet du numérotage suivant :

N° de la voie	Libellé voie	Commue déléguée	Localité	Code postal	Code INSEE	ID-Parcelle
524	Rue de la petite Charente	LANDEPEREUSE	MESNIL-EN-OUCHE	27410	27362	27049362ZC0064
165	Rue du château d'eau	LANDEPEREUSE	MESNIL-EN-OUCHE	27410	27362	270493620A0544
170	Rue du château d'eau	LANDEPEREUSE	MESNIL-EN-OUCHE	27410	27362	270493620A0544

Article 2 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recourir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 3 : Cet arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- M. le Commandant du groupement de gendarmerie,
- M. le Commandant du centre de Secours,
- Le centre de tri postal,
- Les services impôts, les propriétaires concernés par cette numérotation,
- Le Syndicat Mixte Eure Normandie Numérique.

Chargés chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 22 décembre 2023

Le Maire délégué, Domice BERTRE

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE (Eure)
Commune déléguée de Landepereuse

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.